

Questions de la FSU 45 pour le CHSCTD du 30 04 2020

Dans son avis du 20 avril, le conseil scientifique énumère 6 pre-requis pour une sortie du confinement.

Pré-requis numéro 2 : des hôpitaux et des services sanitaires reconstitués :

Quelle est la situation dans le Loiret?

Pré-requis numéro 3 : des capacités d'identification rapide des cas, de leurs contacts et d'isolement des patients et de tous les porteurs sains contagieux :

quelle organisation pour le Loiret?

Pré-requis numéro 4 : un système de surveillance épidémiologique capable de détecter les nouveaux cas et une reprise de l'épidémie :

qu'en est-il dans le Loiret?

Pré-requis numéro 5 : critères épidémiologiques :

Le nombre d'hospitalisation et d'admission en réanimation est-il déjà suffisamment faible dans le Loiret?

Le nombre de reproduction sur le territoire est-il bien inférieur à 1 ($R < 1$)?

Le nombre de lit en réa disponible est-il suffisant?

Pré-requis numéro 6 : Des stocks de protection matérielle pour l'ensemble de la population.

Qu'en est-il dans le Loiret?

Le conseil scientifique préconise un service professionnalisé de santé publique de détection, de suivi, d'isolement des cas et de leurs contacts, tout en veillant à garantir la confidentialité des données.

Un tel service est-il en place dans le département du Loiret? Avec une médecine du travail absente?

Il indique en outre que « Le risque de transmission est important dans les lieux de regroupement massif que sont les écoles et les universités avec des mesures barrières particulièrement difficiles à mettre en œuvre chez les plus jeunes. En conséquence, le conseil scientifique propose de maintenir les crèches, écoles, collèges, lycées et universités fermés jusqu'en septembre. »

Prenant acte de la décision du gouvernement de rouvrir les établissements scolaire le 11 mai, le conseil scientifique a produit une note publiée le 24 avril, ayant pour objectif d'indiquer les conditions sanitaires minimales d'accueil dans les établissements scolaires . **Ces conditions sanitaires minimales d'accueil peuvent-elles être mises en œuvre dans notre département?**

Selon l'avis du conseil scientifique du 20 avril page 8 en haut « **Le gouvernement devra s'assurer que l'ensemble des prérequis tels que détaillés ci-dessus* soient opérationnels au moment de la sortie du confinement.** En termes de calendrier, il semble difficile d'envisager, en l'état actuel de nos connaissances, que ces prérequis puissent être remplis avant, au mieux, courant mai 2020. »

Ces prérequis* épidémiologiques et opérationnels doivent impérativement être remplis avant d'autoriser une levée du confinement.

Aussi, la FSU demande **cadre, un protocole national** où la santé et la sécurité des personnels et des élèves doivent primer sur toute autre considération. Un protocole précis doit être **soumis pour discussions et avis** aux autorités médicales, puis **aux différents CHSCT dont celui départemental**. Nous demandons aussi à ce que se tienne un CDEN préalable à toute reprise pour validation.

L'État employeur doit être garant du matériel de protection en quantité suffisante pour l'ensemble de ses agents : masques, savon, gel hydro-alcoolique, serviettes, mouchoirs jetables...

Concernant les agents techniques travaillant dans les écoles et établissements (et qui, pour la région notamment, reprennent le 7 mai) pour assurer la désinfection des locaux :

1. Quels sont les moyens humains mis à disposition pour assurer une désinfection régulière des locaux ?
2. En cas d'absence d'un personnel dédié à la désinfection des locaux, comment s'organise son remplacement? Des contractuels sont-ils prévus en renfort?
3. De combien de masques dispose-t-on pour le 11 mai? De quel type de masque s'agit-il? Comment seront distribués les masques aux élèves ? Aux personnels?
4. Quel quantité de gel hydroalcoolique, savon, papier essuie-mains est-il prévu par établissement ? Sur quelle base est-elle calculée?
5. Si on effectue une journée de plus de 8 heures et que l'on nous fournit seulement 2 masques. Pouvons-nous ne pas effectuer les heures au-delà de la durée de protection des 2 masques?
6. Les agents assurant le nettoyage et la désinfection vont être équipés de masques lavables en tissu, ceux-ci ne sont pas homologués, quels sont les garanties pour la sécurité des élèves, des personnels et la leur ?

Plus précisément dans le 1^{er} degré,

7. Qu'en est-il de la position des différents maires des communes ? De leur matériel (produits, masques, savons, gel...), de la disponibilité et le nombre de personnels pour assurer le nettoyage quotidien? De la question des transports (pour le rural) gérés par la région ? Avons-nous la garantie aujourd'hui que l'entretien des locaux sera assuré 2 fois par jours minimum comme préconisé ? que le matériel de protection pour les élèves et les personnels seront bien là ? la présence des ATSEM dans les écoles ?
8. Combien de cas de PE des « pôles d'accueil » détectés ou suspectés positifs au Covid ? Sur combien de volontaires ?
9. **Le Conseil scientifique estime essentiel que les personnels de direction, les enseignants et les associations de parents d'élèves soient associées tout au long du processus de réouverture des écoles.** Nous demandons donc que vous sollicitiez la réunion des conseils d'écoles et des CA, au besoin, en visio, dès maintenant en fournissant tous les outils nécessaires aux directions d'écoles pour l'organiser afin de décider collectivement si toutes les garanties (prérequis et conditions matérielles et organisationnelles) sanitaires à la réouverture d'une école ou d'un EPLE sont là.
10. Sachant que le conseil scientifique ne préconise du gel hydro alcoolique qu'à partir du collège, pouvons-nous avoir la garantie pour chaque école (ou chaque établissement) qu'elle dispose bien d'un lavabo pour 10 (préconisation de l'ISST lors de notre CHSCTD du 20 avril), du savon et des serviettes jetables en nombre suffisant ?
11. Il y a nécessité à acter un nombre maximum d'élèves par classe, en fonction de l'âge et de la superficie réelle des salles de classes (nous préconisons au maximum 10 en élémentaire et 5 en maternelle)

Le temps pour élaborer dans chaque école, en lien avec les collectivités locales, la déclinaison concrète de cette **réouverture ne peut être limité à une journée ou deux. Il faudra a minima une semaine pour :**

- Organiser l'accompagnement de celles et ceux qui en auront besoin ;
- former et informer tous les personnels et les élèves, préalable intangible : **le Conseil scientifique souligne l'importance d'organiser la formation (des enseignants, du personnel de direction, éducatif ainsi que tous les agents des établissements scolaires**

...) aux mesures barrières, aux règles de distanciation sociale et au port du masque pour eux-mêmes et pour les enfants dont ils ont la charge le cas échéant. **et l'éducation sur les mesures barrières et la distanciation sociale et de s'assurer que l'organisation des établissements scolaires permettra leur mise en oeuvre avant l'ouverture des établissements scolaires.**

- Réfléchir en équipe aux besoins et moyens indispensables à ce déconfinement, aussi bien en termes d'équipements matériels et sanitaires, que de renfort en personnel mais aussi ;
- Réorganiser les lieux avant l'arrivée des élèves ;
- Proposer des modalités précises d'organisation des écoles pour tous les moments de la journée (la cantine, les récréations, le transport scolaire, l'accueil des parents, la garderie, l'accueil et la sortie des élèves) ; • **Si cela est possible, le Conseil scientifique préconise que les enfants mangent dans la salle de classe à leur table** : comment est ce possible ? Repas à température dans la classe ?
- Informer les familles de l'organisation mise en place.

Enfin, pour nous, Il est impossible que les enseignant.es accueillent des groupes d'élèves en présentiel tout en poursuivant le maintien d'un lien à distance, notamment avec l'activité scolaire, pour l'ensemble des élèves. Pas de double travail imposé pour la FSU ; et pourtant, élément contradictoire avec son discours concernant les plus éloignés de l'école, le président reprend cette seule préconisation du conseil scientifique : *Le Conseil scientifique est favorable à ce que le principe de volontariat et de non obligation de la part des familles soit retenu, avec la possibilité d'une poursuite de l'enseignement à distance.*

- Dans ce contexte, à quoi sert de demander une enquête par vos IEN concernant les élèves « décrocheurs » alors que leur venue sera soumise au volontariat de leur parents?
- Sur quels critères ont été désignés, dans certaines circonscriptions, les directeur-ice-s de « secteur » (ou chefs d'établissement de bassin) comme vous l'aviez évoqué lors du dernier CHSCTD ?
- A propos des programmes, l'école s'est arrêtée le vendredi 13 mars, les progressions scolaires doivent reprendre lors de la réouverture pour **tous** les élèves.
- Les personnels vulnérables ou vivant avec des personnes vulnérables doivent bénéficier d'une ASA durant la période de crise sanitaire.
- Le fait d'avoir contracté le COVID-19 doit être reconnu comme un accident de service pour les personnels exerçant au sein des écoles.

Dans le second degré :

comment préparer une organisation pédagogique compatible avec les impératifs sanitaires ?

Il y a nécessité à repenser :

- le nombre d'élèves requis par classe (le ministre annonce 15 maximum par classe, en demi groupe mais en lycée notamment il y a des classes de plus de 30 à 35 élèves),
- les emplois du temps,
- la circulation et les temps de déplacement ou de récréation pour permettre une gestion décalée des flux d'élèves et de professeur-e-s, évitant la concentration et la mise en contact. L'idéal serait peut-être aussi que seul-e-s les enseignant-e-s se déplacent d'une salle à l'autre et que les groupes classes viennent par demi-journées.. Double avantage : on désengorge la restauration et on évite la "stagnation" de groupes d'élèves un peu partout dans les locaux, comme c'est le cas habituellement.

La DSDEN a sans doute songer à ces aménagements avec les chefs d'établissement en amont de la reprise progressive programmée ?